Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20260320-D20260304-DE

Mairie de PORCARO

Commune de Porcaro – Département du Morbihan – Arrondissement de Vannes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026
Membres en exercices : 15
Présents : 14 Absents excusé : 1
Votants : 15
PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Aurélie BONNETAIN, Charles de CADARAN, Delphine BIZE, Loïc GOUELLO, Karine JOUIN, Miguel COUDREUSE, Anne-Sylvie JOLLY, Yvanna ROZE, Pierre LE GUENEDAL, Valérie CONCHE
ABSENTS EXCUSÉS : Romain HERVIAULT (pouvoir donnée à Yvanna ROZE)
Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Maire sortant, qui après avoir procédé à l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents ou représentés installés dans leur fonction.Madame Aurélie LUCAS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour l'élection du Maire et des adjoints (art. L. 2121-15 du CGCT).

INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS et CONSEILLER DELEGUE **D2026-03-04**

Indemnités du maire

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-23 et suivants
Vu la demande du Maire en date du 20 mars 2026 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.
Population de 500 à 1000 habitants, taux maximal 44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur du taux maximal de 44,3 %, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Le taux du maire sera de 33%.

Indemnité des adjoints et d'un conseiller municipal délégué

Madame le Maire rappelle que les indemnités des élus sont versées dans la limite d'une enveloppe globale calculée en fonction du nombre d'adjoints et du dernier indice brut de la fonction publique, soit l'indice 1027 correspondant à 4110,52 €.
Pour la commune de PORCARO, l'enveloppe globale mensuelle est déterminée par l'indemnité maximale du Maire augmentée de l'indemnité maximale pour 4 adjoints, soit un total de

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20260320-D20260304-DE

3756,20 €.

Madame le Maire propose de fixer l'indemnité des 4 adjoints en application de l'article L 2123-24 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales) et une indemnité à un conseiller municipal titulaire de délégation en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du CGCT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les indemnités selon les tableaux suivants :

ENVELOPPE GLOBALE	Montant mensuel de l'Indice de la Fonction Publique : 1027	TAUX	Indemnité mensuelle brute
2026	4 110.52		
Maire		44.3 %	1 820.96
Adjoints	4	11.77%	483.81 X 4 = 1 935.24
Enveloppe Globale			3 756.20
Pour rappel enveloppe globale 2020			3 232.10

FONCTION 2020	NOM Prénom	Taux de l'indice Brut	Montant mensuel Brut

FONCTION 2026	NOM Prénom	Taux de l'indice Brut	Indemnité de fonction : Montant mensuel Brut
MAIRE	CHEDALEUX Sylvie	33 %	1 356.47€
1ère Adjointe	LUCAS Aurélie	14.5%	596.03€
2ème Adjoint	RENAUD Jean-Stéphane	11.96%	491.62€
3ème Adjointe	BONNETAIN Aurélie	11.96%	491.62€
4ème Adjoint	CADARAN (de) Charles	11.96%	491.62€
Conseillère Déléguée	BIZE Delphine	8%	328.84€
		Total mensuel Brut	3 756€20

A Porcaro, le 20/03/2026

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire, Sylvie CHEDALEUX

MAIRIE DE PORCARO 56380 (Morbihan)

Le secrétaire de séance, Aurélie LUCAS